

ARRETE N°A-SH-UPCité 2023-92 du 2 juin 2023

PORTANT ORGANISATION ET APPEL À CANDIDATURES POUR L'ELECTION
DE PERSONNALITES EXTERIEURES A LA COMMISSION FORMATION DE LA
FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

Le doyen de la Faculté Sociétés et Humanités,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'élection de trois personnalités extérieures à l'établissement à la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

Article 2 : Conformément à l'article 8-II-1 des statuts de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité, la Commission Formation est composée entre autres de « 3 personnalités extérieures à l'établissement, élues par et sur proposition des membres élus de la Commission Formation dont :

- 1 représentant d'un lycée ;
- 1 représentant d'une classe préparatoire aux grandes écoles ;
- 1 représentant du monde socio-économique. ».

Article 3 : L'élection des personnalités extérieures aura lieu lors de la séance de la Commission Formation du 26 juin 2023 à 14h, qui sera présidée par son doyen d'âge parmi les membres élus des collèges A et B, M. Eric GUERASSIMOFF.

Le présent arrêté vaut appel à candidatures.

Article 4 : Le calendrier de l'élection des personnalités extérieures à la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités est le suivant :

Publication de l'arrêté valant appel à candidatures : lundi 5 juin 2023
Date limite de dépôt des propositions de candidatures : lundi 19 juin 2023, à 17h00

Envoi des candidatures aux membres de la Commission Formation : mardi 20 juin 2023

Date de l'élection en Commission Formation : lundi 26 juin 2023 à 14h

Article 5 : Le dépôt des candidatures s'effectue par l'envoi d'un formulaire de propositions de candidatures à remplir et d'un curriculum vitae à l'adresse suivante : aqi.sh@u-paris.fr, **avant le lundi 19 juin à 17h00**. Le dossier est transmis par un des membres élus de la Commission Formation qui précise, au sein du formulaire fourni, à quel titre la candidature est proposée (représentant d'un lycée, représentant d'une classe préparatoire aux grandes écoles ou représentant du monde socio-économique).

Article 6 : Le directeur général délégué de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 2 juin 2023

Le doyen de la Faculté Sociétés
et Humanités



Sylvain MOUTIER

Transmis au rectorat le : 2 juin 2023

Affiché le :